



PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 20 février 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 29.
Présents : 19
Procurations : 04
Absents : 10
Votants : 23
Convoqués le 14/02/2018
Affiché le 27/02/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt février à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BROS, Maire.

Présents : MM. Bernard BROS, Denis TURREL, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Jean COT, Marie-Caroline TEMPESTA, Michel VIGNES, Mme Michèle LAUTRE, Anne-Marie GRÉGOIRE, Bernard CHENE, Bernard AYÇAGUER, Bernard BARRAU, Catherine HIBERT, Olivier PONS, Stéphane LE BRUN, Bastien HÔ, Rémi RAMOND, Didier GENTY, Jean-Luc DURAND et Barbara FABRE.

Procurations : Mme Josiane LIBÉRATI donne procuration à Mme Michèle LAUTRE, M. Ali BENARFA donne procuration à M. Denis TURREL, Mme Sophie RENARD donne procuration à M. Bastien HÔ, Monsieur Elias TAYIAR donne procuration à Mme LIBRET-LAUTARD.

Absents excusés : Josiane LIBÉRATI, Ali BENARFA, Michel Doret, Sophie RENARD, Sandra DA SILVA, Robert MICHEL, Elias TAYIAR, et Mme Marie-Laure GUILLEMIN.

Absentes : Mme Anne POMET, Mme Sandrine TAHAR.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 21 heures.

En préambule, Monsieur le Maire tient à rendre hommage à Madame Marguerite CAMPOURCI, décédée le 18 février 2018. De 1977 à 1995, elle a été conseillère municipale puis adjointe au maire en charge du social. Elle a participé à la création du Service communal d'Aide à Domicile. Monsieur le Maire fait état de son implication dans la vie de la commune et de ses compétences. A sa mémoire, une minute de silence est observée.

1. Élection du secrétaire de séance.

Monsieur Hô est élu comme secrétaire de séance.

Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2018.

En l'absence d'observations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.

Monsieur Barrau arrive en séance et prend part au vote du point suivant.

FINANCES

3. Vote des comptes administratifs 2017.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L 2121.14 du CGCT, le conseil doit désigner un président spécial.

Madame Lautré préside la séance. Monsieur le Maire quitte la séance.
Madame Lautré donne la parole à Monsieur Cot.

Le BUDGET COMMUNAL (Annexe n°1)

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, informe l'assemblée que le compte de gestion établi par le receveur municipal concorde avec le compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 696 547.26 €
Recettes	6 149 349.17 €
Résultat	452 801.91 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 208 467.18 €
Recettes	4 010 561.83 €
Résultat	802 094.65 €

Madame Martin, Directrice Générale des Services, détaille les points importants du budget communal, section par section.

Chapitre	Prévisions	Réalisations	%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	1 502 675,00	1 484 116,13	98,8
012 - Charges de personnel	2 967 847,00	2 950 919,39	99,4
65 - Autres charges de gestion courantes	730 491,00	725 996,77	99,4
66 - Charges financières	117 676,32	117 667,66	100
67 - Charges exceptionnelles	11 500,00	10 507,12	91,4
042 - Opérations d'ordre entre section	409 332,00	407 340,19	99,5
023 - Virement section investissement	436 428,00	-	-
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	6 175 949,32	5 696 547,26	92,2
RESULTAT D'EXPLOITATION	452 801,91		

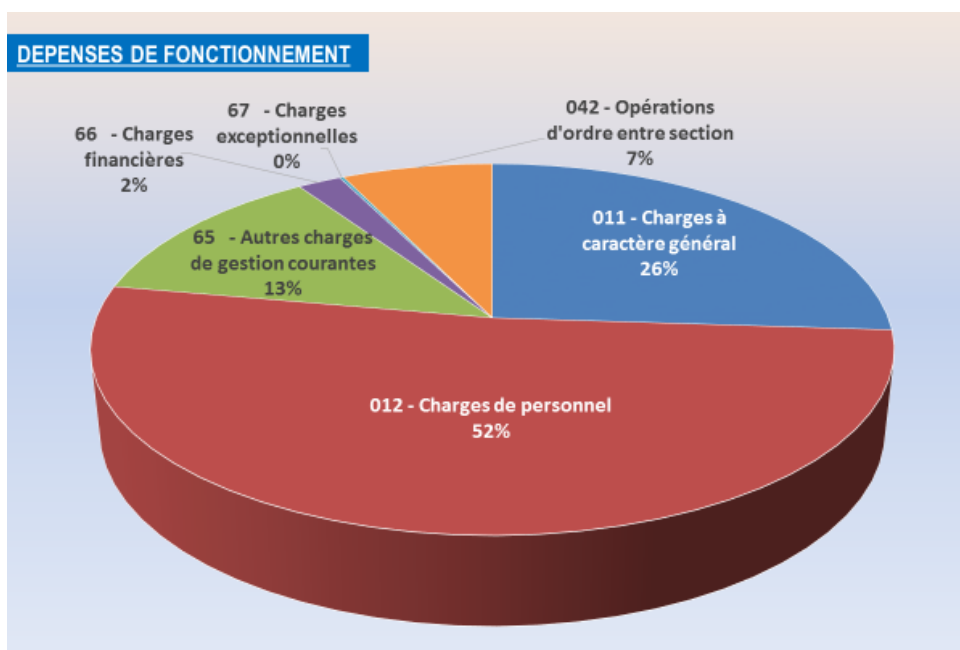
Chapitre 11
Les principaux postes de dépenses sont :

- achat d'eau d'électricité et de gaz : 410 000 €
- achat de fournitures d'entretien et de petits équipements : 160 000 €
- achat de repas au collège : 200 000 €
- maintenance : 85 000 €.

Fin du processus de renégociation.

Les charges de personnel ont été impactées par le gel des contrats aidés par l'Etat.

Concernant l'achat de fournitures, cela concerne notamment des travaux réalisés en régie comme le nouvel espace associatif à la mairie, des travaux de peinture à la salle des fêtes, la maîtrise d'œuvre par les services techniques sur la vidéoprotection, la chaufferie de la mairie, la salle d'accueil du cinéma...



La ventilation des dépenses en % au budget communal est commentée.

Madame Martin fait remarquer que, selon que l'on intègre ou pas les opérations d'ordre, le ratio sur les charges de personnel varie de 50 à 52 %.

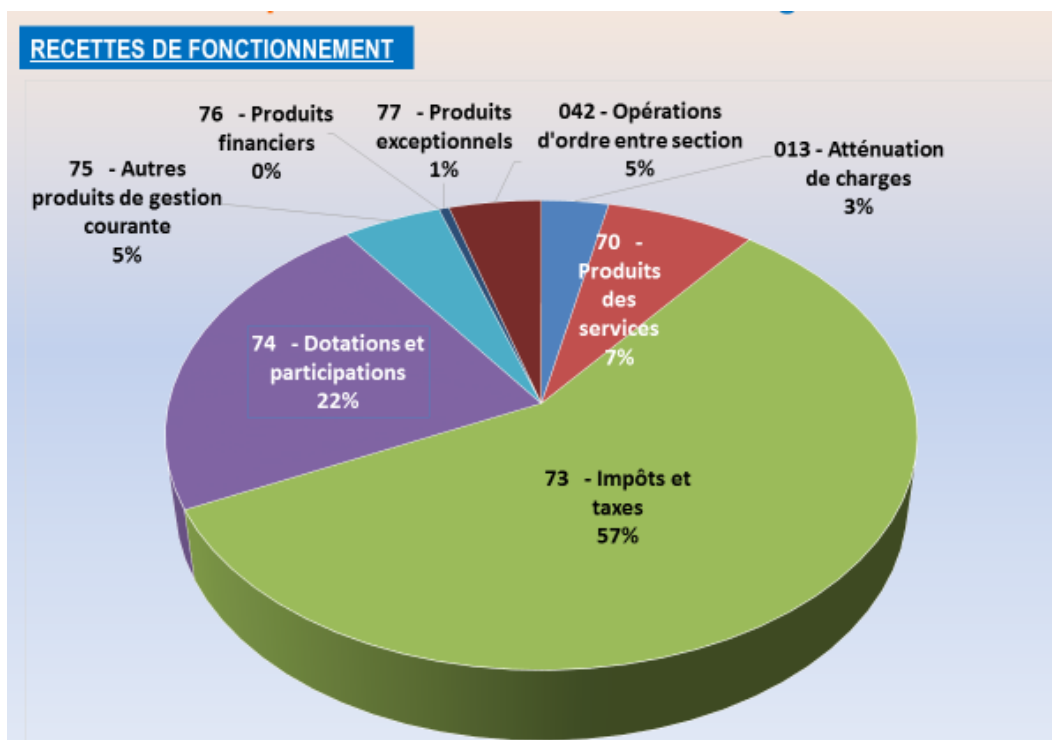
Chapitre	Prévisions	Réalisations	%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
013 - Atténuation de charges	163 997,00	202 136,45	123,3
70 - Produits des services	422 500,00	449 218,37	106,3
73 - Impôts et taxes	3 516 827,32	3 520 360,16	100,1
74 - Dotations et participations	1 367 812,00	1 370 498,74	100,2
75 - Autres produits de gestion courante	310 500,00	298 211,49	96,0
76 - Produits financiers	-	27,88	
77 - Produits exceptionnels	110 667,00	30 748,98	27,8
042 - Opérations d'ordre entre section	283 636,00	278 147,10	98,1
043 - Opérations ordre interieur section	-	-	
002 - resultat reporté	-	-	
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	6 175 949,32	6 149 349,17	99,6
RESULTAT D'EXPLOITATION	452 801,91		

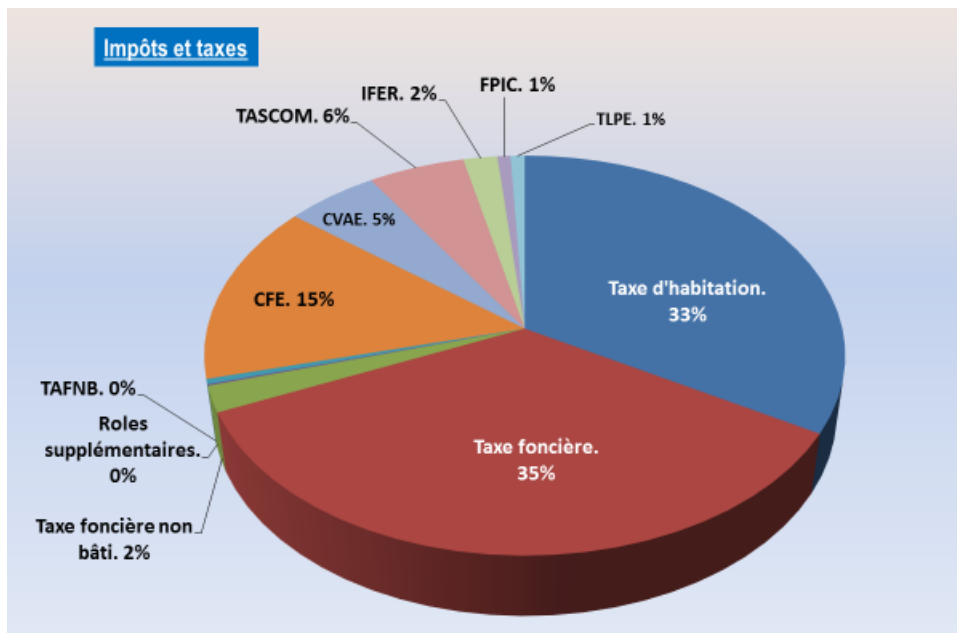
Baisse des aides de l'Etat suite au gel des contrats aidés.

L'atténuation de charges (013) correspond au remboursement des traitements des agents en maladie par l'assurance de la commune. Les produits des services (70) enregistrent les versements perçus au titre des contrats de forçage. Le chapitre 73 récapitule les taxes et impôts perçus : Taxe d'Habitation, taxe foncière, CFE, FPIC, TASCOM...

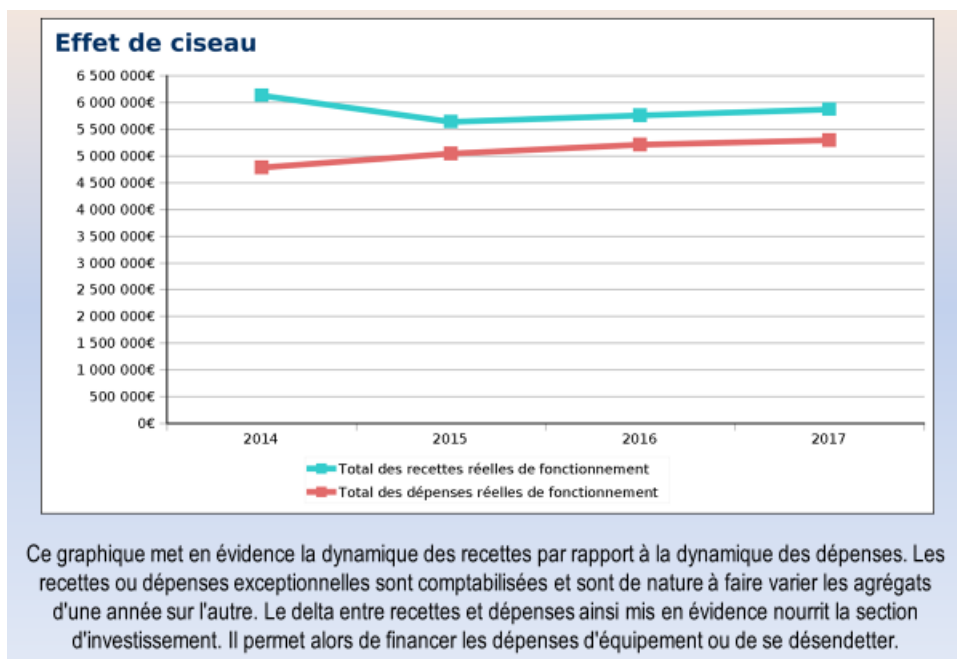
Le chapitre 74 a vu une baisse de 30 000 €, au titre de la réduction des contrats aidés par l'Etat. Au titre du chapitre 77, a été enregistré le versement de la subvention de l'ARS sur le programme « Manger- bouger ». Le chapitre 042 concerne les travaux en régie.

Le résultat d'exploitation 2017 est annoncé : 452 801,91 €. M. Cot précise qu'était escompté moins (435 000 €).





Un zoom sur l'épargne est présenté. Puis « L'effet de ciseau » est illustré par le graphe ci-après.



Chapitre	Prévisions	Réalisations	%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
13 – Subvention d'équipement			
16 - Emprunts et dettes	2 227 862,26	2 224 903,38	99,9
20 - Immobilisations incorporelles	360 643,54	36 769,34	10,2
204 - Subventions d'équipement versées	113 136,25	1 478,30	1,3
21 - Immobilisations corporelles	561 296,23	279 186,73	49,7
23 - Immobilisations en cours	898 660,00	189 220,91	21,1
26 - Participations	300,00	300,00	100
27 – Autres immo financières	3 130,00	3 130,00	100
4581 – Investissement sous mandat	394 547,18	134 642,41	34,1
040 - Opérations d'ordre entre section	283 636,00	278 147,10	98,1
041 - Opérations patrimoniales	87 138,00	60 689,01	69,6
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	4 930 349,46	3 208 467,18	65,1
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	802 094,65		

Remboursement du prêt relai de l'école Guy-Hellé.

Chapitre	Prévisions	Réalisations	%
RECETTES INVESTISSEMENT			
10 - Dot fonds et réserves(sauf1068)	607 252,00	617 237,24	101,6
1068 - Excédent de fonctionnement	459 817,29	459 817,29	100,0
13 - Subventions d'investissement	839 695,35	450 886,20	53,7
16 - Emprunts et dettes assimilées	222 138,00	222 138,00	100
20 - Immobilisations incorporelles	-	-	-
21 - Immobilisations corporelles	4 508,00	4 507,59	100
23 - Immobilisations en cours	-	2 457,90	-
27 - Autres immobilisations financières	-	2 500,00	-
4582 - Opérations sur cpte de tiers	53 206,00	17 267,52	
024 – Produit des cessions	45 113,93	-	-
040 - Opérations d'ordre entre section	409 332,00	407 340,19	99,5
041 - Opérations patrimoniales	87 138,00	60 689,01	69,6
021 - Virement section exploitation	436 428,00	-	-
001 – Excédent d'investissement N-1	1 765 720,89	1 765 720,89	100
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 930 349,46	4 010 561,83	81,3
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	802 094,65		

Au chapitre 13, des subventions sont enregistrées sur des soldes de programmation (2014-2015). Figure au chapitre 16 le rachat d'emprunt Banque Postale.

Monsieur Hô interroge sur le chapitre 13. Mme Martin confirme qu'il y a des décalages entre l'obtention de la subvention et le versement effectif, il peut y avoir aussi un report de travaux qui explique ce décalage.

Le montant des investissements réalisés en 2017 s'élève à 639 819 €. La liste des investissements réalisés est énoncée :

- Rénovation de la chaufferie du Centre Socio Culturel et de la Mairie.
- Aménagement d'une salle d'accueil au cinéma.
- Construction d'une salle associative.

- Réfection des cours de tennis extérieur.
- Mise en place d'un pare-ballons au terrain d'honneur.
- Acquisition d'une épareuse.
- Acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale.

Madame la présidente, Madame Lautré, demande s'il y a des questions.

Monsieur Hô demande si une visite de la chaufferie n'était pas prévue. A-t-elle eu lieu ?

Effectivement, une visite a eu lieu.

Madame Lautré fait procéder au vote.

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

BUDGET DE L'EAU (Annexe n°2)

Le compte de gestion établi par le receveur municipal concorde avec le compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	935 996.83 €
Recettes	952 197.77 €
Résultat	16 200.94 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	349 234.28 €
Recettes	1 323 246.67 €
Résultat	974 012.39 €

DEPENSES D'EXPLOITATION				RECETTES D'EXPLOITATION			
011 - Charges à caractère général	710 177,06	710 154,71	100	013 - Atténuation de charges	73 000,00	82 825,16	113
012 - Charges personnel et assimilés	117 366,00	116 973,03	100	70 - Ventes produits	836 393,00	849 020,39	102
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00	255,88	26	74 - Subventions d'exploitation	675,00	674,31	100
66 - Charges financières	-	-		75 - Autres produits	1 000,00	793,05	79
67 - Charges exceptionnelles	25 300,00	23 369,84	92	76 - Produits financiers	-	-	
022 - Dépenses imprévues	-	-		002 - Résultat d'exploitation reporté	-	-	
042 - Opération d'ordre entre sections	32 334,00	32 332,43	100	77 - Produits exceptionnels	10 000,00	866,22	9
023 Virement en section d'investissement	-	-		042 - Opérations d'ordre entre section	18 020,00	18 018,64	100
002 - Résultat d'exploitation reporté	52 910,94	52 910,94	100				
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	939 088,00	935 996,83	100	TOTAL RECETTES EXPLOITATION	939 088,00	952 197,77	101
Section d'exploitation				+ 16 200,94			

Monsieur Cot indique qu'après 2 années difficiles, on atteint un résultat positif. La charge principale est représentée par l'achat de l'eau au SMDEA 09. Le déficit précédent d'exploitation est reporté (52000 €).

La vente de l'eau aux particuliers et aux communes de Salles et Marquefave représente 849 000 €.

La commission des finances a prévu de vérifier le prix de l'eau dans le Savès.

Chapitre	Prévisions	Réalisations	%	Chapitre	Prévisions	Réalisations	%
DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
16 - Emprunts et dettes	2 510,00	2 510,00	100	021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
20 - Immobilisations incorporelles	56 622,12	33 750,46	60	001 - Excédent antérieur reporté	1 286 073,35	1 286 073,35	100
21 - Immobilisations corporelles	35 000,00	-	0	10 - Apports, dotations, réserves	1 840,89	1 840,89	100
23 - Immobilisations	1 208 216,12	294 955,18	24	13 - Subventions d'investissement	120,00	-	0
26 - Participations	-	-	-	21 - Immobilisations incorporelles	-	3 000,00	-
020 - Dépenses imprévues	-	-	-	21 - Immobilisations corporelles	-	-	-
040 - Opérations d'ordre transfert entre section	18 020,00	18 018,64	100	040 - Opérations d'ordre transfert entre section	32 334,00	32 332,43	100
041 - Opérations patrimoniales	30 000,00	-	0	041 - Opérations patrimoniales	30 000,00	-	0
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 350 368,24	349 234,28	26	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 350 368,24	1 323 246,67	98
Section d'investissement 990 213,33							

Pour les investissements (chapitre 23), des travaux à Naudon et route du Baqué ont été réalisés : 294 000 €. L'excédent de la section investissement de l'année précédente a été reporté.

Madame la Présidente, Madame Lautré, demande s'il y a des questions.
Madame Lautré fait procéder au vote.

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient en séance et remercie le conseil municipal pour sa confiance.

4. Avances sur subventions 2018 aux associations.

Monsieur Cot précise que le vote du budget n'étant prévu que mi-avril, il est proposé de voter une avance sur les subventions allouées aux associations pour leur permettre un fonctionnement normal. Monsieur Cot propose de réaliser les avances suivantes et précise qu'elles correspondent à la moitié de la subvention octroyée en 2017.

Nom de l'association	Montant de l'avance
JSC	11 500 €
RCL XV	5 500 €
MJC	151 467,50 €
Ecole de musique	8 750 €

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur ces avances, ainsi que l'autorisation de signer la convention afférente à la MJC, obligatoire pour un montant de subvention supérieure à 23 000 €.

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

5. Budget Alimentation en Eau Potable : extinction créances.

Monsieur Cot fait part au Conseil Municipal d'une demande de la Trésorerie du Volvestre en vue d'effacer une créance. Cette créance se trouve éteinte du fait du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à une procédure de surendettement pour un montant total de 147,89 €. La créance concerne des factures d'eau (année 2016).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

6. Achat de parcelles lieu-dit Saint Michel.

Monsieur Cot rappelle que le projet de centrale photovoltaïque Saint Michel avec Urbasolar se situe sur un ancien site d'extraction de granulats exploité par Razel Bec.

Afin d'optimiser le site, la collectivité a l'opportunité de compléter le foncier communal en achetant 5 parcelles à Razel Bec.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Parcelles	Superficie
Section H n° 1087	4146 m ²
Section H n° 1089	4606 m ²
Section H n° 507	1630 m ²
Section H n° 978	2918 m ²
Section H n° 1091	496 m ²
	13 796 m ²

Razel Bec est d'accord pour une vente à un euro.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer l'acte authentique d'achat et toutes les pièces utiles au traitement de ce dossier.

Monsieur Durand demande confirmation : 1 € pour le tout ?

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

Monsieur Cot annonce que le porteur de projet à Bourjaguet, premier projet photovoltaïque, a obtenu le permis de construire mais aussi « l'appel d'offres » de l'Etat sur l'énergie produite.

BATIMENTS COMMUNAUX ET GENIE URBAIN

7. SDEHG : Rénovation de l'éclairage public de la ZA de Naudon I.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération de la rénovation de l'éclairage public de la ZA de Naudon I (qui n'a pas été transférée à la Communauté de Communes du Volvestre et reste propriété de la commune).

Les technologies les plus avancées en matière de performance énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ **64%**.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	14 941 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	55 200 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	24 734 €
TOTAL	94 875 €

Monsieur Durand demande ce que représente ces 64 % d'économie.

Monsieur le Maire indique qu'une réponse sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

8. Approbation du règlement intérieur (Annexe 3).

Monsieur Vignes, adjoint en charge du personnel communal, explique que lors du comité technique du 13/12/2017, le règlement intérieur (livret d'accueil du nouvel agent) a été validé. Ce dernier doit à présent être soumis à l'approbation du Conseil municipal. Toute modification ultérieure ou retrait sera soumis à l'avis préalable du comité technique.

Madame Lautard ajoute que c'est l'aboutissement d'une année de travail collaboratif avec les représentants du personnel. Ce règlement sera donc distribué à tous les agents et à tous les nouveaux agents.

Monsieur Vignes ajoute qu'il faut aussi féliciter les 2 présidentes du comité, Mesdames Lautard et Grégoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce règlement.

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.

DIVERS

9. Modification calendrier Conseil municipal.

En raison du calendrier budgétaire, les prochains Conseils municipaux auront lieu le :

Mardi 27 mars 2018 à 21 heures.

Mardi 10 avril 2018 à 21 heures.

DELEGATIONS AU MAIRE

- Dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 8 avril 2014, il a été signé une convention de servitude de passage avec la société ENEDIS. Il s'agit d'effectuer des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Les parcelles concernées sont les suivantes : F1626 – 1693 – 1695 – 0367 Lieu-dit Laujol.
- Monsieur le Maire ajoute que lui sont parvenues des interrogations sur l'installation des compteurs Linky à Carbonne. Cela n'est pas prévu avant 2019. Cela suscite des controverses. Afin d'éviter des faux bruits, des informations erronées, il sera organisé une information aussi objective que possible.

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
Marché à procédure adaptée n°2018-02	Accord-cadre à bons de commandes d'une durée de 3 ans. <u>Montant :</u> Minimum annuel hors taxes pour la durée totale de l'accord-cadre : 50 000 € Maximum annuel HT pour la durée totale de l'accord-cadre : 206 000 €	Travaux d'extension et de maintenance du dispositif de vidéoprotection urbaine	SCOPELEC Rue Claude Chappe 31520 Ramonville-St-Agne

Enfin, Monsieur le Maire soumet une proposition : une participation de la population pourrait être organisée après un conseil, au moins une fois par an. L'ensemble du Conseil approuve la proposition.

Questions diverses :

Monsieur Durand questionne sur l'état du porche de l'église : quand sont prévus les travaux ?

Monsieur le Maire indique que la rénovation du porche est prévue au budget 2018, tant la toiture que le sol, pour faire un cheminement accessible comme à la cathédrale de Rieux.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le secrétaire de séance
Bastien HÔ

Le Maire,
Bernard BROS

